



Note d'accompagnement des PANORAMAS TERRITORIAUX / ENVIRONNEMENT

Pour qui ?

Ce document appelé « Panorama Territorial/ Environnement » est à destination des EPCI à FP, des collectivités et acteurs du territoire compétents dans les domaines de l'assainissement, de l'eau, de la GEMAPI et plus généralement de l'Environnement.

Pourquoi ?

Le panorama présente une succession de cartographies à l'échelle de chaque EPCI pour

- **partager** les enjeux et priorités environnementales avec les acteurs des territoires,
- **faciliter** l'appropriation locale des politiques à porter et actions à mener
- permettre aux acteurs locaux **d'anticiper** sur les éventuelles difficultés de réalisation de certains plans projets ou programmes, compte tenu du contexte local
- faciliter la **mobilisation** des acteurs publics ou privés concernés
- **expliquer** les contrôles des services de l'État (et opérateurs) pour qu'ils soient mieux acceptés

Pour quelle période ?

Le Panorama est validé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour une période triennale (2019-2021). Ces panoramas ont vocation à évoluer en fonction de nouvelles données disponibles ou nouveaux sujets à traiter.

Comment a-t-il été réalisé ?

Il a été réalisé par la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), regroupant les services de l'État et ses opérateurs, sous le pilotage de la DDT et à la demande de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle. Il s'agit d'une démarche **innovante et expérimentale** à la fois sur la forme et le fond.

Quelques éléments d'explication sur le panorama :

- **Pages 4 et 5 :** cartes concernant l'état de l'eau de surface mettant en lien la qualité de l'eau (de mauvais à très bon) avec les paramètres et les pressions anthropiques pouvant être responsables de la dégradation de cette qualité.

Les données 2019 sur l'état ainsi que les facteurs de dégradation et pressions utilisées pour la définition des actions et priorités de contrôles sont en cours de validation et seront présentés sous forme cartographiques début 2020. Dans cette attente, les cartes présentées dans le panorama sont basées sur des données de 2015.

- **Pages 6 et 7 :** cartes concernant la Nature et la Biodiversité identifiant les inventaires connus, délimitant les espaces naturels déjà protégés et ceux qu'il conviendrait de préserver ou de conforter. Les infrastructures faisant obstacles à la continuité écologique sont également identifiés.

- **Pages 8 et 9 :** cartes présentant les enjeux, politiques de préservation et actions prioritaires à mener sur ce territoire : ces cartes permettent aux acteurs d'identifier les priorités d'actions et d'être vigilants aux situations de pressions anthropiques existantes sur des secteurs à préserver.

Les actions à mener sont issues d'un travail collaboratif entre les services de l'État, l'Agence de l'eau et les acteurs du territoire. La méthodologie adoptée pour choisir et prioriser ces actions est décrite dans le document départemental technique, mis à disposition sur le site internet de la

Préfecture de Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>

Le Panorama présente en annexe une liste des actions prioritaires et une liste des actions complémentaires identifiées à l'EPCI. La liste des actions prioritaires est un minimum pour éviter le contentieux européen et les éventuelles condamnations à des pénalités financières mais toutes les actions, y compris les complémentaires, sont nécessaires à l'amélioration du milieu.

Par principe :

Sur les secteurs en situation dégradée :

- les actions non réalisées des plans antérieurs sont reconduites si elles ont déjà débuté et si elles sont toujours nécessaires (masse d'eau toujours dégradée)
- de nouvelles actions sont identifiées sur les secteurs dégradés afin d'améliorer la situation : les actions proposées dépendent donc de l'origine de la dégradation (ex : pression urbaine + paramètre généraux = action assainissement, paramètre biologie et pression sur les milieux aquatiques = action sur les cours d'eau (renaturation/restauration)...)
- certains secteurs sont identifiés comme dégradés, sans pour autant que des actions soient identifiées : c'est tout à fait normal :
 - des actions déjà menées par le passé ont pu ne pas encore produire leurs effets sur le milieu,
 - des actions déjà menées ont pu produire des résultats insuffisants au regard d'une pression trop importante ; une demande motivée de non atteinte des objectifs doit être négociée avec l'Europe

Sur les secteurs déjà en bon état : l'objectif à atteindre est la « non dégradation ».

- des actions sont nécessaires pour maintenir la situation (ex : acquisition foncière pour les zones humides)

- **Pages 10 et 11 :** schéma présentant ce qu'est un contrôle effectué par l'un des services de la MISEN et les suites administratives ou judiciaires qui peuvent en découler. La dernière page cible sur le territoire les priorités de contrôle en fonction des enjeux précédemment présentés. Attention, les thèmes de contrôles mentionnés ne sont pas exhaustifs.